



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Toute réservation effectuée vaut acceptation par le locataire des termes et conditions relatives à la location saisonnière.

Réservation

L'accès aux appartements, riads et villas en location n'est possible que pour les personnes ayant reçu confirmation de leur réservation par e-mail, et après réception, dans un délai maximum de quinze jours à compter de la date de confirmation d'un acompte de 25 % du prix total de la location. PALACITY se réserve le droit d'annuler toute réservation pour laquelle aucun acompte n'a été reçu dans le délai prescrit. Le paiement de l'acompte est à effectuer par chèque ou virement à l'ordre de PALACITY (voir plus bas Coordonnées postales/bancaires).

Paiement du solde

Le paiement du solde devra être effectué :

- soit en France : au moins 15 jours avant le départ, par chèque ou virement à l'ordre de PALACITY (voir plus bas Coordonnées postales/bancaires).
- soit au Maroc : à l'arrivée, en espèces et en Euros ou en Dirham à la remise des clés.

Désistement du locataire

- à un mois avant la prise d'effet de la location, le locataire perd l'acompte versé.
- à moins de 10 jours avant la prise d'effet de la location, le locataire perd 80 % du montant total de la location
- à moins de 5 jours avant la prise d'effet de la location, le locataire perd 100 % du montant total de la location

Désistement du mandataire

En cas de désistement du mandataire, en fonction du nombre de jour restant avant le début prévu de la location, il pourra être proposé au locataire ayant réglé la totalité des frais de location, une relocation selon les disponibilités ou le remboursement de la somme perçue sans que le locataire puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité de quelque nature qu'elle soit.

Retard

Si un retard de plus d'un jour par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le locataire, le mandataire pourra de bon droit, essayer de relouer le logement.

Conditions de location

En votre qualité de locataire, vous acceptez de prendre toutes les mesures nécessaires afin que vous et votre famille respectiez les règles inhérentes à la location que vous avez choisie. Les lieux doivent être laissés aussi propres que lors de votre arrivée.

Le locataire s'oblige à occuper les lieux « en bon père de famille ». Chaque occupant doit s'employer à préserver la quiétude du lieu et a obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée de son propre fait ni du fait de sa famille. Les animaux sont interdits.

La location réservée n'est louée qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance, la sous-location est interdite. Les locaux loués ne doivent pas être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué dans le descriptif, à l'exception des enfants en bas âge, qui sur demande peuvent être acceptés en dépassement du nombre de personnes.

Les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 heures après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra pas être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du locataire.

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie et literies. Le locataire s'interdit formellement de les transporter hors des locaux loués. Le locataire devra s'abstenir de jeter dans le lavabo, la baignoire, l'évier, le bidet, le lavoir et les WC, des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi, il sera redevable des frais occasionnés par la remise en service.

Interruption du fonctionnement des services publics

Ni le propriétaire ni le mandataire ne pourront être tenus pour responsables des interruptions, pour raison extérieure, de fourniture des fluides dans les maisons, tels que l'eau, l'électricité, le gaz. Il en est de même en cas d'interruption du fonctionnement des services publics (services de communication, transports aériens, routiers, ferroviaires...) durant le séjour des clients.

Les retards ou modifications des transports terrestres ou aériens ne peuvent entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit de la part de PALACITY. Nous attirons votre attention sur le fait que PALACITY ne peut assumer le préjudice subi du fait d'autres intervenants.

Respect des lois et des règles locales

Une attitude et des tenues correctes sont exigées par respect pour les usages et coutumes du pays.

PALACITY insiste tout particulièrement sur la nécessité de respecter scrupuleusement les règles locales et les lois au Maroc, notamment celles liées à la prostitution et aux stupéfiants. En cas de non respect de ces règles, le contrevenant s'expose à des peines de prison et des amendes élevées de la part des autorités locales. Par ailleurs il est utile de préciser que toute relation sexuelle avec un marocain ou une marocaine en dehors du mariage est interdite par la loi marocaine.

Responsabilités

PALACITY est un mandataire, intermédiaire mettant en relation des propriétaires et des locataires. La responsabilité de PALACITY ne saurait être engagée à l'occasion d'incident ou accident ou de leurs conséquences directes ou indirectes, pouvant survenir aux biens et aux personnes dans les propriétés louées ou dans le domaine de la villa réservée louée. La responsabilité de PALACITY ne pourra en aucun cas être recherchée ni plus généralement lors du séjour des locataires au Maroc.

PALACITY recommande la plus grande vigilance quant à l'utilisation des piscines par les enfants. Les enfants sont sous la seule et entière responsabilité de leurs parents qui en assurent la garde. Par conséquent le client s'interdit de laisser les enfants utiliser seuls les piscines, les jeux et les terrains de jeux, et déclare assumer toutes responsabilités à cet égard.

Assurance

Nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance intégrant idéalement les garanties suivantes : assurance annulation "toutes causes", retard d'avion ou de train, dommages aux bagages, responsabilité civile vie privée à l'étranger, assistance rapatriement, frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger, interruption de séjour.

Par courrier : PALACITY - 66, avenue des Champs-Élysées – 75 008 Paris - FRANCE

Par virement : Banque Populaire Rives de Paris
IBAN : FR76 1020 7000 1904 0190 5603 089
BIC : CCBP FRPP MTG

Contacts :

Service administratif : Tél: 01 40 93 56 04 - Fax: 01 49 24 07 03 - Email: marrakech@palacity.net
Service commercial & info séjour (Ligne directe) : Tél: 06 32 37 60 09 - Email: p.prudhomme@ppmultimedias.com